

Plan May'Aînés – Aménagement de logement (locataires du parc social et du parc des collectivités)



Département de la Mayenne

Stéphane ZANCANARO

Direction de l'action foncière, de l'habitat et de l'observation
territoriale – Service Habitat

Hôtel du Département, 39 rue Mazagran – CS 21429

53 014 LAVAL Cedex

Tel : 02 43 59 96 57

stephane.zancanaro@lamayenne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de répondre aux attentes nouvelles de la population âgée et face au vieillissement de la population, le Conseil départemental de la Mayenne a lancé en 2019 un plan ambitieux de 12 mesures intitulé « May'Aînés ». L'une de ces actions consiste à apporter une aide financière aux bailleurs sociaux et aux collectivités territoriales gestionnaire d'un parc de logements pour l'aménagement de leurs logements afin permettre le maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie de leurs locataires (Mesure 2 A du Plan May'Aînés).

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Mayenne.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de l'aide financière de 2 500 € par logement sont les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales et le public concerné est constitué de personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie dont la situation nécessite des travaux d'adaptation du logement qu'elles occupent afin de permettre leur maintien à domicile.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Les demandes des bailleurs sociaux et collectivités territoriales devront comporter les éléments nécessaires à l'identification des problématiques du ménage et des travaux envisagés pour un maintien dans le logement.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Montant forfaitaire de 2 500 €.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

En 2022 : 125 000 €.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES (depuis 2019 : debut du dispositif)

- 83 logements aidés pour un montant total de 263 683 € d'aides
- 90 % des travaux concernant des aménagements de salle de bain
- Les aides sont principalement mobilisées par les bailleurs sociaux du territoire